

Devant la Commission d'Information
du Conseil National

Le chef de l'Etat français évacue la collaboration

- La nation n'est pas prête à la réaliser
- Il faudrait des faits massifs pour déclencher cette révolution dans les esprits
- Et en préalable, onze exigences ne laissent aucune chance au concept de prendre forme.



François Valentin, directeur général de la Légion Française des Combattants, quitte l'immeuble du Conseil national à Vichy

COMPTE RENDU
D'UNE DÉCLARATION FAITE
PAR LE MARÉCHAL PÉTAIN
AUX MEMBRES
DE LA COMMISSION
D'INFORMATION
(70 MEMBRES) DU CONSEIL
NATIONAL RÉUNIE À VICHY
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 1941.

«La collaboration n'est pas faite. Elle n'est pas prête. La nation n'est pas prête à la réaliser. Une œuvre de cette importance doit être préparée ; elle doit avoir une préface. Cette préface n'est pas faite.

» Les Allemands n'ont pas fait les gestes que le Maréchal attendait et qui l'auraient mis, lui et les Français, sur la voie de la collaboration.

» Cette collaboration ne peut être commencée tant que n'auront pas été acquis les faits suivants :

- que la souveraineté pleine et entière de la France sur tout son territoire et tout son empire soit reconnue ;
- que la ligne de démarcation ne soit plus que la démarcation de la ligne déterminant la zone d'occupation ;
- que la zone interdite soit assimilée pour son régime à la zone occupée ;
- que l'Alsace-Lorraine ne soit pas soumise à un régime d'exception ;
- que l'administration française de la zone occupée soit moins entravée par les autorités d'occupation ;
- qu'un important contingent de prisonniers soit libéré en attendant l'application



Insigne de boutonnière des membres du Conseil national.

d'un plan d'ensemble ; que soient notamment libérés d'abord les agriculteurs, en l'absence desquels les terres les plus riches du monde ne pourront atteindre un rendement normal tant qu'elles seront cultivées par des femmes ou des enfants-;

- que les prélèvements soient diminués afin d'améliorer le sort de la population française ;
- que l'indemnité payée par la France pour les frais d'occupation soit diminuée ;
- que soit satisfait le pressant besoin de charbon et de carburants ;
- que le matériel nécessaire pour satisfaire aux besoins des transports soit libéré ;
- que les Allemands cessent de favoriser des groupements non reconnus par l'Etat français.

» La collaboration ne peut se faire que sur un pied d'égalité.

» Une révolution comme celle que suppose un régime de collaboration ne peut être réalisée dans les esprits que si des faits massifs interviennent pour la déclencher».